



Bourse de recherche dans le cadre d'un doctorat en codirection binationale de thèse / en cotutelle de thèse

= *Forschungsstipendien – Bi-national betreute Promotionen / Cotutelle*
= *Research Grants - Bi-nationally Supervised Doctoral Degrees / Cotutelle*

Aperçu du programme

Ces bourses de recherche permettent d'effectuer des séjours de recherche en Allemagne dans le cadre d'un doctorat en codirection binationale de thèse (**type A1**), ou dans le cadre d'une cotutelle de thèse (**type A2**).

Type A1 :

Le doctorat en codirection binationale est effectué en France, mais supervisé à la fois par un professeur de l'établissement d'enseignement supérieur en France ainsi que d'un enseignant chercheur de l'institution d'accueil en Allemagne. Le projet est coordonné par les deux directeurs, mais le diplôme de docteur est délivré par l'université française.

Type A2 :

Basé sur une convention individuelle entre les deux établissements (allemand et français) du candidat, le doctorat en cotutelle de thèse est réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'université d'accueil en Allemagne. Le doctorant reçoit un diplôme de Docteur conféré conjointement par les deux établissements.

Qui peut postuler ?

Type A1 : Tout candidat titulaire d'un master ou équivalent inscrit en codirection binationale de thèse entre la France et l'Allemagne. (Fournir une copie de l'accord de codirection)

Type A2 : Tout candidat titulaire d'un master ou équivalent inscrit en cotutelle de thèse entre la France et l'Allemagne. (Fournir une copie de la convention)

Que subventionne-t-on ?

Type A1 : Un ou plusieurs séjours de recherche en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand dans le cadre d'une codirection binationale.

Type A2 : Un ou plusieurs séjours de recherche en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand dans le cadre d'une cotutelle.



Durée :

La bourse peut aller jusqu'à 24 mois maximum, éventuellement échelonnée sur trois années consécutives (la commission décide de la durée à attribuer). La répartition des séjours en France, en Allemagne ainsi que des éventuels séjours prévus dans un pays tiers (par exemple pour la collecte de matériel) doit être clairement indiquée dans le planning de travail. Les paiements sont suspendus pendant les séjours dans votre université d'origine.

Type A1 : L'avis de bourse comporte dans un premier temps une durée de bourse de 12 mois. La prolongation dépend des performances du boursier au courant de la première année.

Type A2 : L'avis de bourse comporte dans un premier temps une durée de bourse jusqu'à 18 mois. La prolongation jusqu'à 6 mois dépend des performances du boursier au courant des 18 premiers mois.

Date limite de dépôt de candidature :

1^{er} décembre 2023 pour un séjour à partir d'octobre 2024

Prestations :

- Allocation mensuelle de **1300 €** pendant les séjours en Allemagne
- Prestations supplémentaires (voir appel à candidature détaillée sur le site central du DAAD)
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Pour plus d'informations, merci de consulter **l'appel à candidature détaillé** sur le site central du DAAD via lequel vous accédez au portail de candidature :

→ [En anglais](#)

→ [En allemand](#)

Attention !

Veillez noter que votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais** et pas en allemand (sauf pour les disciplines en lien avec l'allemand).

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche - Sorbonne Université
Janique NYAM NGUIJOL
28, rue Serpente
75006 Paris
Tél. : 01 53 10 57 81
Mél : nyam-nguidjol@daad.de
Bureau : 512bis

Mise à jour du document : **novembre 2023**